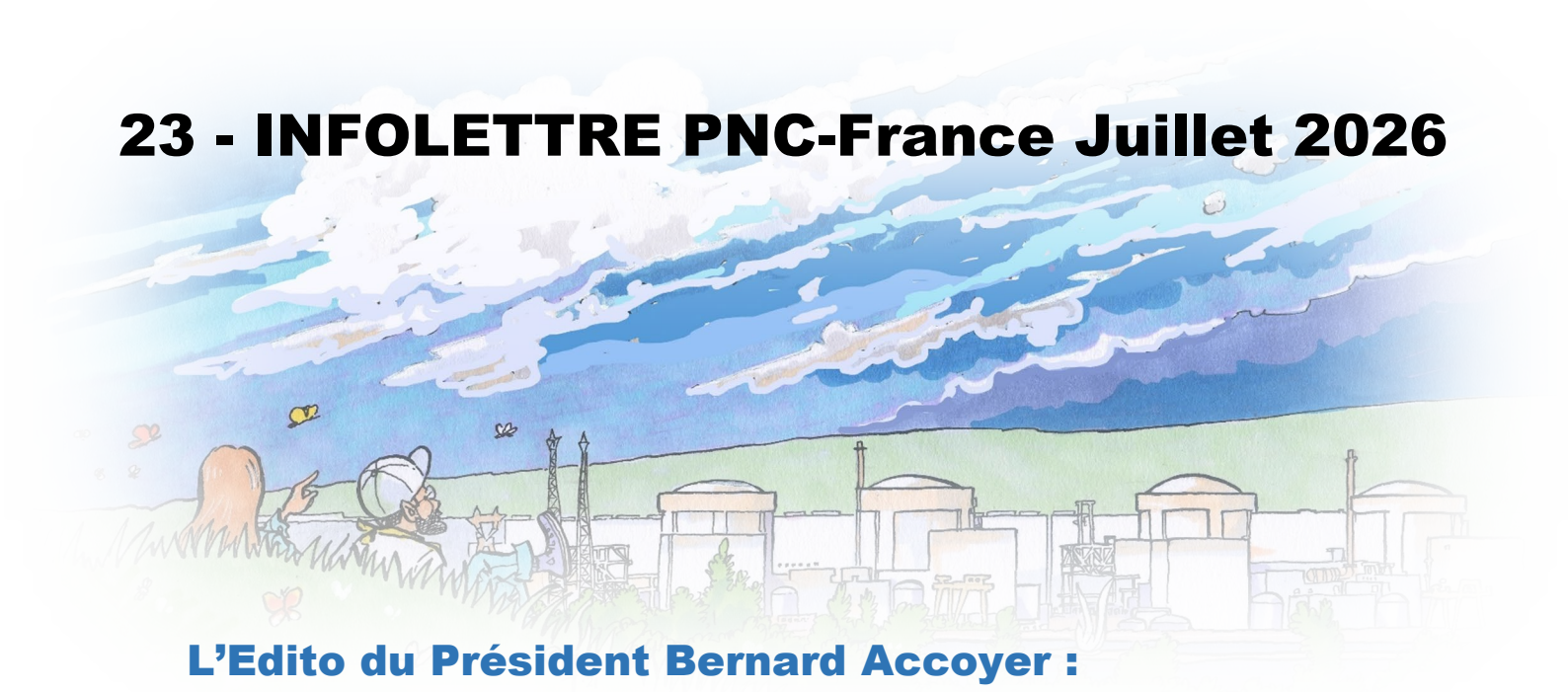
23 - INFOLETTRE PNC-France Juillet 2026



L'Edito du Président Bernard Accoyer :

Il y a 6 ans le deuxième réacteur de Fessenheim était définitivement arrêté : une décision purement politique qu'aujourd'hui personne ne peut justifier, pas même celles et ceux qui, faisant fi des rapports concordants des experts, s'en félicitaient publiquement. Ces personnalités politiques, aveuglées par l'idéologie, les accords électoraux à courte vue, le carriérisme ou tout simplement l'ignorance, continuent sans état d'âme à prétendre influencer, voire décider de la politique énergétique de la France qui se révèle être ruineuse pour l' économie et les consommateurs.

L'envolée des prix de l'électricité, notre perte de souveraineté et de compétitivité, sans compter les atteintes paysagères et environnementales, ont montré que, non seulement la politique énergétique des 2 dernières décennies était une gigantesque erreur mais qu'en outre elle avait affaibli l'efficacité de nos efforts de réduction de nos émissions carbonées, objectif pourtant présenté par les mêmes comme prioritaire. Certes, le *nucléaire bashing* ne fait plus autant recette, mais il reste encore beaucoup à faire pour que la France, et avec elle l'Union Européenne, retrouvent la voie de la raison.

La **PPE3**, imposée sous la pression des lobbys, entend poursuivre, sans justification et à marche forcée, le développement des énergies « renouvelables » intermittentes bien au-delà de celles déjà décidées, largement suffisantes. PNC-France maintient que cette PPE3 et les précédentes pèseront pour près de 300 Md€ d'ici 2060 sur les consommateurs et les contribuables. C'est pourquoi, avec d'autres organismes, PNC-France s'est associée au CÉRÉMÉ dans le recours en annulation du décret de la PPE3 auprès du Conseil d'État.

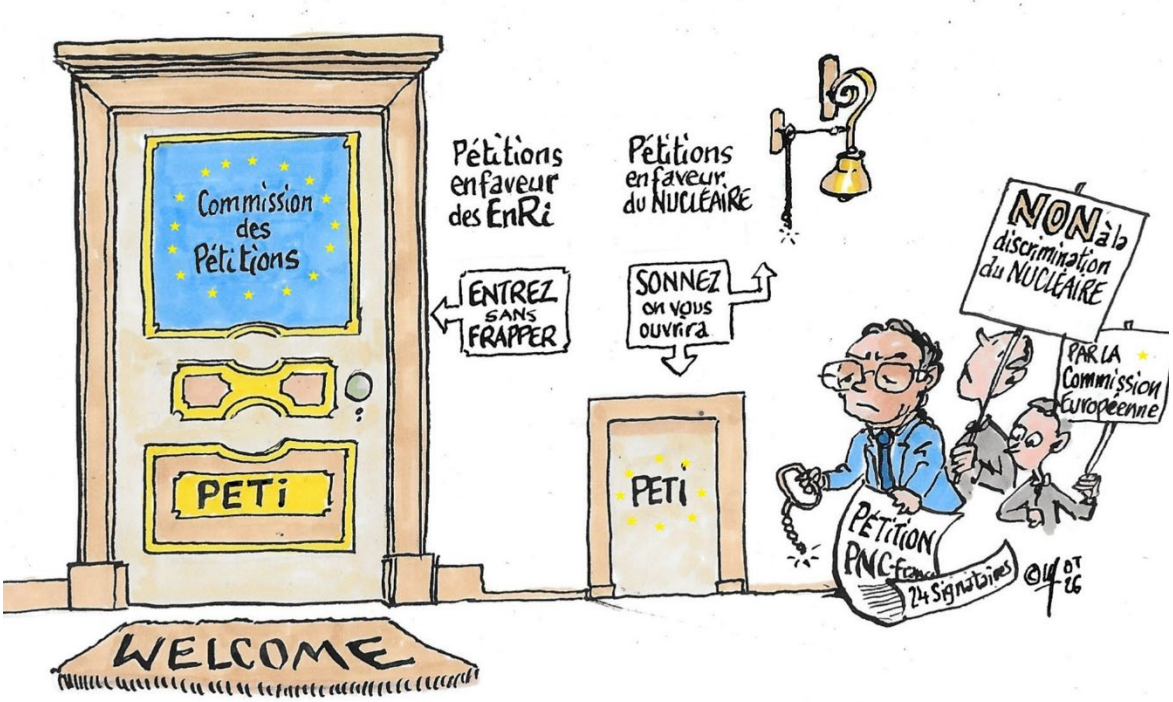


En France toujours, où les débats et les consultations publiques se multiplient, le lobby antinucléaire ne désarme pas. Dans la consultation publique organisée par l'UE dans le cadre de l'enquête approfondie sur **le financement des EPR2**, un organisme antinucléaire français est allé jusqu'à contester les aides au financement des EPR2, n'hésitant pas à utiliser une institution supranationale pour s'opposer à des choix nationaux démocratiques et s'immiscer dans le débat politique présidentiel qui s'ouvre. Pathétique.

La liste des obstacles sur la voie de la relance serait trop longue pour l'énumérer ici.

Au niveau européen, les obstacles continuent même à se multiplier. On peut citer les restrictions d'aides au financement du nucléaire polonais qui confirment la volonté de l'UE de limiter le rôle du nucléaire aux « besoins énergétiques résiduels», non couverts par les énergies « renouvelables » intermittentes. De même le projet de « **paquet réseaux** », sous couvert de solidarité, est à rejeter car il permettra aux États membres suréquipés en EnRi de se débarrasser de leurs excédents de production sur d'autres États et de faire appel aux moyens pilotables des même Etats, plus prévoyants, pour stabiliser leurs réseaux et compenser l'intermittence de leur production. En l'état, ce projet est inacceptable pour la France: le nucléaire n'est pas cité une seule fois dans un texte qui annonce 1200 milliards d'investissements sur les réseaux transfrontaliers. Or il est largement reconnu que les machines tournantes sont essentielles pour la sûreté d'approvisionnement et la stabilité du réseau européen et que leur apport décarboné, pilotable et ajustable en fonction des saisons, devrait être compensé financièrement (voir à ce sujet le document pédagogique publié par PNC-France : L'impasse des réseaux électriques 100% renouvelables).

C'est pourquoi PNC-France a élaboré une **pétition** à l'adresse du Parlement européen pour qu'il mette un terme à la discrimination dont le nucléaire fait l'objet au sein des institutions européennes.



Cosignée par 22 associations citoyennes de 14 États membres, cette pétition demande que les termes « énergies renouvelables » soient systématiquement remplacés, dans toutes les décisions et dans tous les textes européens, par « énergies bas carbone ». L'action efficace de plusieurs eurodéputés français a permis d'obtenir que l'examen de cette pétition soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Commission PETI le 28 septembre prochain (voir le § dédié à la pétition dans la suite de l'Infolettre).

Débats publics

Consultation publique PNGMDR (Cigéo) :

Dans le cadre des travaux de la commission d'orientation du PNGMDR, un appel à commentaires a été demandé concernant le document « Avis de la Commission orientations sur les enjeux liés à l'articulation entre la politique énergétique et la gestion des matières et des déchets radioactifs ». PNC-France a répondu en rappelant que « *l'Environmental Footprint »* européen considère actuellement que toutes les ressources fossiles pourront être utilisées (c'est-à-dire sans tenir compte qu'une partie doit rester sous terre pour respecter les engagements climatiques), alors qu'au contraire les ressources Uranium sont considérées comme limitées au stock d'Uranium naturel connu et utilisable dans les réacteurs de 3ème Génération. En ignorant l'énorme stock d'Uranium appauvri qui pourra être utilisé dans une flotte de Réacteurs à Neutrons Rapides (RNR) de 4ième génération pendant des centaines d'années, l'Europe commet une double erreur, tant sur la réduction de la nocivité des déchets de Haute Activité que sur celle de leur quantité. Le PNGMDR devrait donc inclure une vision GEN IV.



La lenteur du développement de CIGEO, la multiplicité des points d'arrêts impliquant des autorisations de l'ASNR et de lourdes consultations du public renchérissent le coût du projet. En Suède et Finlande des centres de stockage ont été conçus, validés et mis en service beaucoup plus rapidement et pour 10 fois moins cher.

Consultation publique RTE dans le cadre de l'« Actualisation des futurs énergétiques 2050 »

RTE fait un appel à contributions sur le cadrage général de l'exercice, sur les hypothèses pour la construction des trajectoires de consommation, sur les scénarios de mix de production et sur les méthodologies utilisées pour les analyses détaillées des scénarios. Cette consultation (RTE Futurs énergétiques 2050 Consultation publique 2026), consiste à répondre à une quarantaine de questions très techniques sur ces thèmes. Les experts de PNC-France y ont répondu de façon détaillée le 15 mai 2026 dans un document de 35 pages qui a retenu l'attention de RTE.

L'objectif de RTE est de publier son rapport fin 2026. Nous regrettons que RTE ait persisté à intégrer dans son analyse des scénarios trop contrastés (e.g., 100% EnRi) qui ne participent pas vraiment au processus décisionnel.

Participation de PNC-France à l'Atelier thématique N°8 de RTE sur les aspects environnementaux de l'«Actualisation des futurs énergétiques 2050 »

Le **1er juin 2026** PNC-France, représenté par JF Sornein, a participé à cet atelier consacré aux effets environnementaux des différentes sources de production d'énergie. Sur les émissions de GES, RTE est conscient que les puits carbone sont de moins en moins efficaces et qu'il faudra faire de la capture (sans trop y croire). RTE prévoit que l'empreinte carbone du photovoltaïque pourrait passer de 42 g/KWh à 12g/KWh en s'appuyant sur la décarbonation de l'industrie chinoise d'ici 2050 (vœu pieux). Concernant la biodiversité et les emprises au sol, le nucléaire est évidemment bien placé même si des participants demandent que les zones contraintes autour des CNPE soient prises en

compte. La ressource en eau fait l'objet de débat pour le nucléaire en bord de rivières malgré les efforts de pédagogie. Le paragraphe gestion des déchets n'intègre qu'incomplètement le recyclage et l'utilisation des stocks d'U appauvri dans une filière rapide. Les effluents (liquides et gazeux) du nucléaire n'ont pas été traités par RTE : cet oubli devra être intégré dans le document final car des questions ont été posées.

Le prochain Atelier sera consacré à l'acceptation sociétale des projets. Un sujet sensible entre tous !

Contribution PNC-France sur la consultation publique portant sur le Coefficient d'Energie Primaire du DPE

Dans le cadre du plan d'électrification, le gouvernement souhaite accélérer la sortie des énergies fossiles, électrifier les usages et faire du mix électrique décarboné français le socle de notre compétitivité, de notre souveraineté et de notre réindustrialisation. Cette nouvelle réforme, qui consiste à fixer la valeur du CEP à 1,7 (au lieu de 1,9 adopté en 2021), vise donc à soutenir l'électrification des usages dans le secteur du bâtiment.

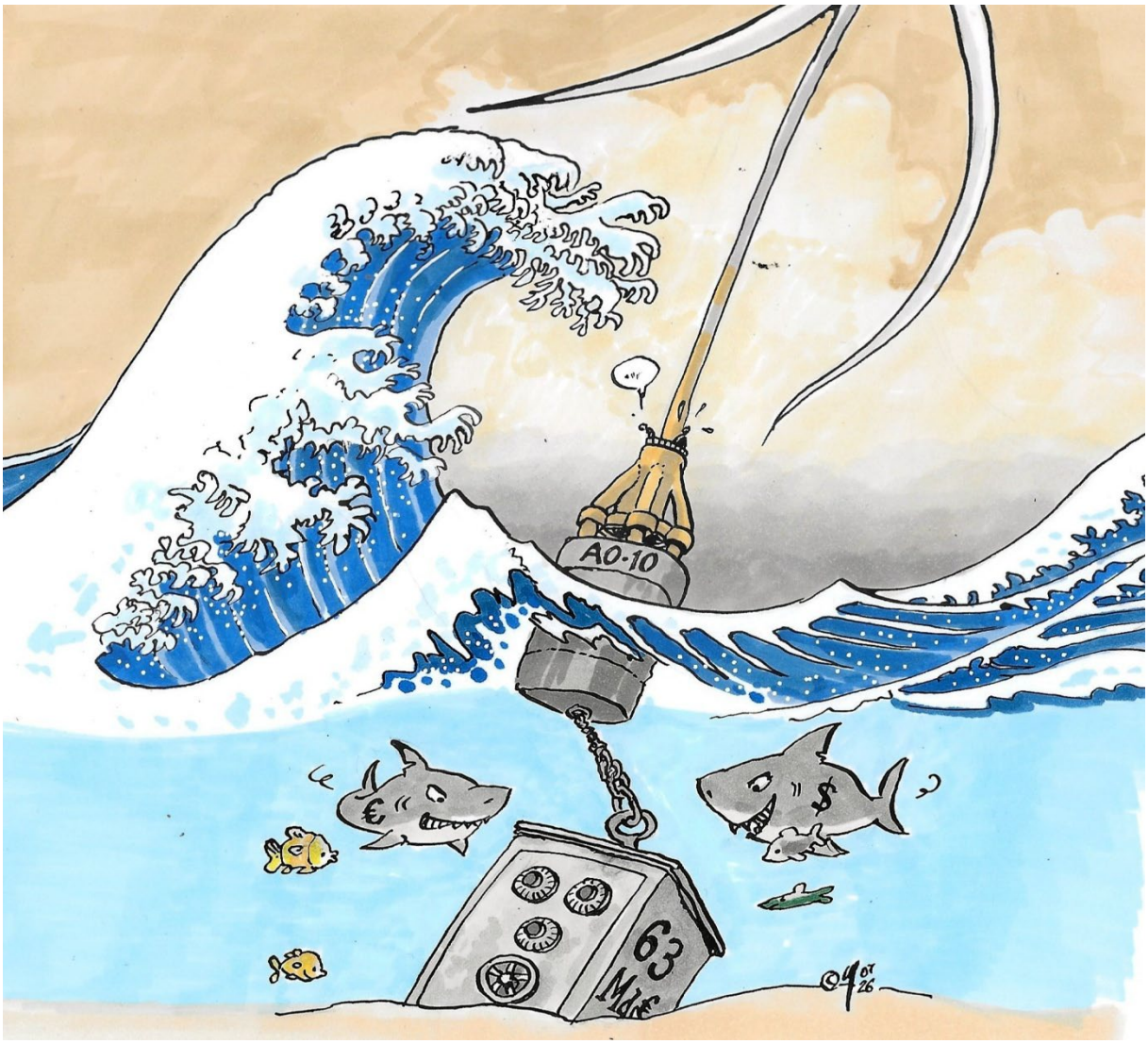
Bien évidemment, PNC-France a répété, comme nous l'avons fait au travers de nos dizaines de courriers adressé à l'exécutif depuis 4 ans, que le bon sens voudrait qu'un coefficient de conversion égal à 1 soit appliqué à toutes les sources de chauffage car il correspond à la réalité de l'énergie consommée dans le logement.



Appel d'Offre AO-10 pour l'éolien en mer : un manque criant de débat public

Pour verrouiller l'appel d'offres «AO-10» avant la présidentielle, le gouvernement impose des contrats inédits très favorables aux opérateurs, avec un calendrier accéléré, et s'affranchit des objections de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).
L'appel d'offres AO-10 publié le 12 juin porte sur 10 GW, soit l'équivalent en puissance installée des 6 EPR2. **C'est le plus gros AO jamais réalisé**. La CRE avait plaidé pour des appels d'offres fragmentés et progressifs en arguant que cette taille inédite réduisait la concurrence et risquait mécaniquement d'engendrer des surcoûts.
Pour la première fois, le soutien public s'étendra **sur 25 ans, contre 20 ans auparavant**. Ce glissement transfère de manière inédite les risques du privé vers le contribuable, malgré l'opposition formelle de la CRE.
Enfin la CRE note l'utilisation inédite d'un tarif cible **moyen (100 €/MWh)** plutôt qu'un **prix plafond par projet**, et estime plus généralement qu'il est *« particulièrement délicat d'expérimenter des nouvelles modalités structurantes de cette ampleur sur un volume aussi important de projets ».*
Cet AO-10 présente donc des risques financiers majeurs pour les finances publiques :

Les coûts de raccordements de **20 Mds €** vont peser sur les factures d'électricité et le soutien par compléments de rémunération (CR) pourrait atteindre **30 Mds €,** engageant le budget de l'État sur 25 ans, voire **63 Mds €,** si l'on se réfère aux montants d'aides d'Etat récemment autorisés par la Commission européenne après une procédure d'analyse simplifiée que l'on rêverait voir appliquée au nucléaire, d'autant plus que les montants en jeu sont comparables. Sans oublier que le nouveau nucléaire est conçu pour 80 ans d'exploitation avec un facteur de charge de 80 % alors que l'éolien marin atteindra difficilement 25 ans avec un facteur de charge inférieur à 40 %.
L'AO-10 représentera donc un coût pour le pays d'au moins **50 milliards d'€,** sans même inclure les investissements des industriels et les coûts d'infrastructures portuaires et d'adaptation du réseau national à ces puissances considérables et aléatoires.
En parallèle, une note d'information répondant à une série de questions, a été transmise par PNC-France à **M. Philippe Juvin**, député à l'Assemblée nationale.



Et L'Europe ?

Première étape pour la Pétition lancée par PNC-France pour réorienter la politique énergétique de la Commission européenne

Le 17 juin 2026, PNC-France a écrit à une cinquantaine d'eurodéputés français pour qu'ils soutiennent notre **Pétition** cosignée par 22 associations citoyennes européennes.

Il nous apparaît en effet essentiel que la politique énergétique mise en œuvre par la Commission européenne soit actualisée pour que cesse la discrimination dont le nucléaire est l'objet dans tous les textes émis par les institutions européennes. La Pétition demande que le nucléaire, comme toutes les autres énergies bas-carbone, puisse bénéficier d'une « présomption d'intérêt public supérieur et de tous les efforts engagés par la Commission pour les soutenir ». En conséquence, nous invitons le Parlement à affirmer que l'objectif politique de l'Union doit être la **décarbonation de l'énergie** et pas seulement le développement des **énergies « renouvelables ».** Elle doit donc agir en faveur de l'impartialité de la réglementation et à respecter pleinement le principe de neutralité technologique lorsque des services équivalents sont fournis dans le cadre des choix énergétiques de chacun des États membres.



La première étape de notre croisade a été franchie : la Commission Parlementaire PETI a accusé réception de notre **Pétition** le 24 juin 2026 et l'a inscrite à la séance d'examen du 28 septembre 2026. D'ici là, avec l'ensemble des associations signataires, il nous faut mobiliser les eurodéputés favorables au nucléaire pour que notre pétition soit retenue. PNC-France sera présente à cette audition. A suivre …

Formal State aid assessment of French support to new nuclear program

Comme la Commission Européenne aime le nucléaire, elle s'est précipitée pour évaluer dans le détail les « aides d'Etat » associées au projet de construction des 6 EPR2 français, dont le budget prévisionnel avoisine 72Mds d'€. Etrangement, la même Commission n'a fait aucune difficulté pour bénir les aides de l'Etat Fédéral Allemand à la construction de 12 à 20 GW de centrales à gaz fossile (10 à 15Mds € d'aides en incluant les subventions aux électro-intensifs), ni pour les aides de l'Etat français pour la construction du parc d'éoliennes de l'AO-10 (jusqu'à 63 Mds €).
La Commission a informé la France le 30 mars 2026 qu'elle allait ouvrir une procédure d'évaluation des mesures destinées à aider au financement de la construction et de l'exploitation des 6 EPR2 en France, telles que prévues à l'article 108, paragraphe 2 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
Malheureusement, l'analyse des documents transmis par la Commission montre qu'elle reste influencée par un biais idéologique, incompatible avec les objectifs recherchés de décarbonation. Le **2 juin 2026**, PNC-France a transmis ses observations et ses commentaires à la Commission pour rappeler que la protection du climat est d'une importance capitale et qu'elle se doit d'être strictement rationnelle en soutenant tout projet contribuant à la souveraineté européenne sans émissions de gaz à effet de serre.

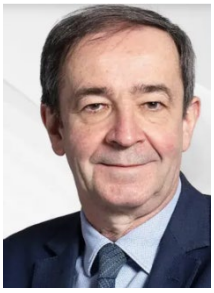
Les Webinaires de PNC-France

Le succès de nos webinaires ne se dément pas, réunissant plus de 300 participants en moyenne ! Ils permettent d'éclairer l'actualité grâce à l'intervention de personnalités reconnues pour leurs compétences et leur liberté de ton.

Le webinaire « Former la génération du renouveau nucléaire », a été exceptionnel. Il a eu lieu le 5 mai 2026 à l'ISTP à Saint-Étienne à l'occasion de la 14e édition du Nuclear Day et a réuni



Yves Bréchet, ancien Haut-Commissaire à l'énergie atomique, membre de l'Académie des sciences, Cyril Faure, Directeur général de l'ISTP et Natacha Polony, journaliste et essayiste.
A voir sans hésiter ici :
https://www.youtube.com/watch?v=qME9efQxyow



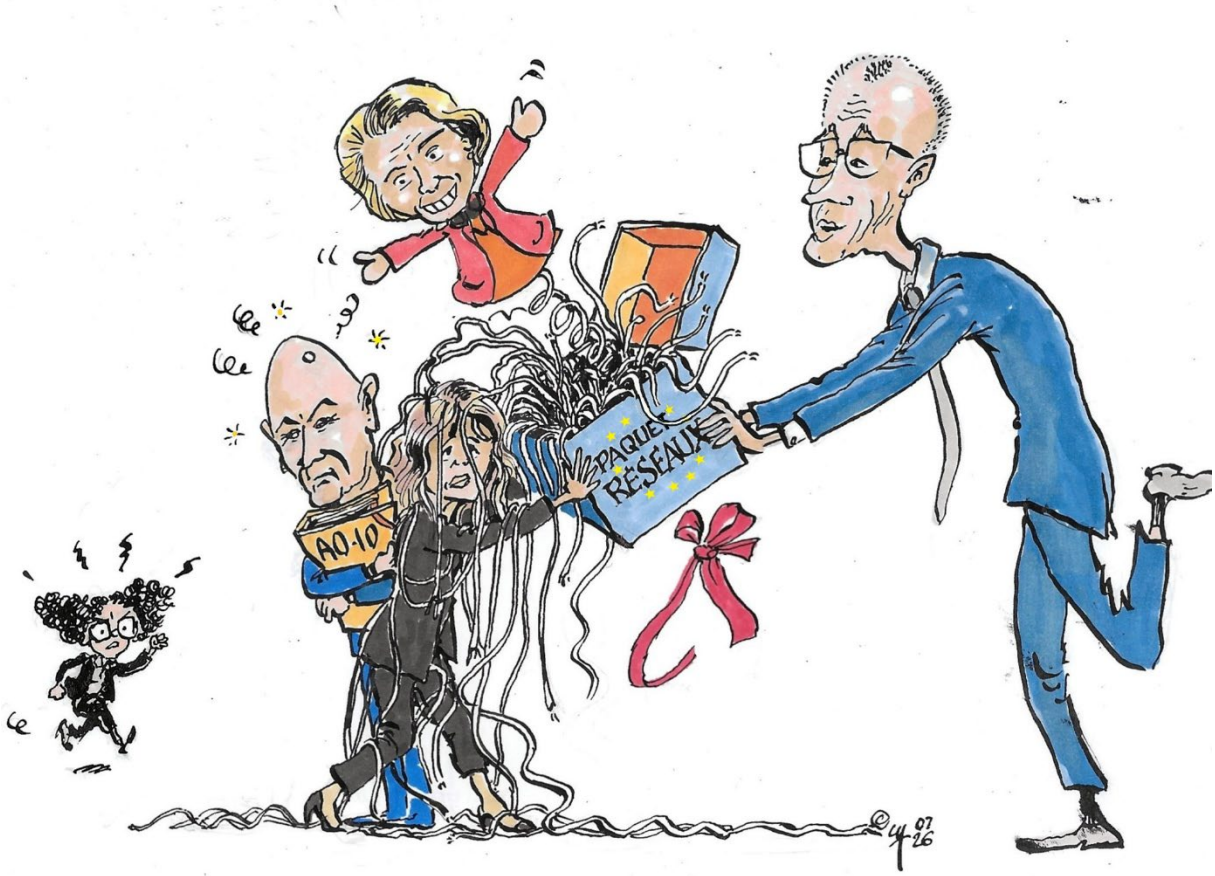
Le 11 juin 2026, PNC-France a eu la chance d'accueillir Bernard Fontana (PDG d'EDF) pour évoquer le « Chantier du siècle », à savoir la construction optimisée des futurs EPR2. Alors que la France engage la relance de son programme nucléaire pour garantir sa souveraineté énergétique et atteindre la neutralité carbone, le déploiement des EPR2 représente un défi hors norme. En tant que maître d'ouvrage, EDF est en première ligne. De la conception technique à la mobilisation de toute la « *supply chain* », en passant par le respect des calendriers et le pilotage des investissements, ce projet XXL s'impose comme « le chantier du siècle ». A voir et revoir ici : https://www.youtube.com/watch?v=62MT3KaDwr0

PNC-France maintient la pression sur les politiques



Face aux errements de la politique énergétique du pays, de l'idéologie anti-nucléaire bien ancrée dans toutes les strates de l'administration et des agences gouvernementales, PNC-France réagit en écrivant régulièrement aux décideurs politiques pour les informer, les alerter, et leur confirmer l'urgence des décisions à prendre.

Le 28 juin 2026, PNC-France a réécrit à **Emmanuel Macron, Président de la République**, au sujet du passage en force du **projet européen de paquet réseaux** pour lui rappeler que des réserves formelles ont été exprimées en France, tant sur le plan financier que technique, par le gestionnaire de réseaux RTE, par Mme Wargon, Présidente de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et par l'Agence pour la Coopération des Régulateurs de l'énergie (ACER). La dérive centralisatrice de la Commission, l'impact démesuré du projet européen sur le dimensionnement de notre réseau national et le risque d'une hausse des coûts pour les consommateurs français via le TURPE ont été pointé du doigt par PNC-France. La position de la France a d'ailleurs été rejointe par celle de la Suède, de la Bulgarie, de la Finlande et de la Pologne au sein d'une position commune. **Nous vous suggérons, M. le Président, de solliciter le renvoi de cette question stratégique au niveau du Conseil européen, compétent en la matière, en conformité avec le Traité de Lisbonne, afin qu'elle soit arbitrée directement par les chefs d'État.**



Le 22 juin 2026, PNC-France, a adressé un courrier officiel à **Maud Brégeon, Ministre déléguée chargée de l'Énergie.** À la veille du « Conseil Énergie » de l'Union européenne du 26 juin, appelé à statuer sur le **projet de « Paquet Réseaux »** (*Grid Package*), PNC-France appelle la France à s'opposer fermement à cette initiative dont les conséquences pour notre pays seront catastrophiques : augmentation du prix de l'électricité (rattrapage des prix allemands), captation de 25% des recettes de congestion des gestionnaires de réseaux nationaux, déstabilisation technique du réseau national, modulation accrue du nucléaire et perte de souveraineté. Le même courrier a été envoyé à la présidente de la CRE (E. Wargon) le 28 juin 2026.
Lettre à Mme Brégeon pour que la France se batte contre le paquet réseaux

Le 15 mai 2026, PNC-France a adressé un courrier officiel à **Emmanuel Macron, Président de la République** pour l'alerter, une fois de plus, sur les conséquences de l'activisme sans précédent de la Commission européenne qui veut imposer coûte que coûte (près de 1200 milliards d'€, une paille !) son **projet de « Paquet Réseaux »** (*Grid Package*) malgré les réticences, une fois n'est pas coutume, de RTE et de la CRE. Cette initiative européenne, qui profitera avant tout à l'Allemagne et aux pays manquants de capacités de production pilotables, constitue une menace pour la souveraineté énergétique de la France et le pouvoir d'achat des Français**.**
Letter à M. Macron pour que la France rejette avec fermeté le paquet réseaux européen

Le 18 mai 2026, PNC-France a écrit aux **Députés européens** pour qu'ils s'opposent avec fermeté au projet d'acte délégué de la session du 27 mai 2026 qui vise à discriminer, une fois de plus, le nucléaire dans la **labellisation environnementale des « *data centers* ».** Sous sa forme actuelle, ce label exclut qu'ils soient alimentés par de l'électricité nucléaire et l'hydraulique au profit des seules sources « renouvelables » (éolienne et solaire). Adopté en l'état, cet acte délégué pénaliserait la France qui n'aurait pas accès aux financements européens afférents. Mme Von der Leyen, il ne suffit pas de reconnaitre une erreur stratégique en ayant rejeté le nucléaire au bénéfice des EnRi, il faut encore le concrétiser dans les actes de la Commission !

A noter qu'n courrier analogue a été envoyé par l'association partenaire WeCare le 13 mai 2026 à Jul Jorgensen

Le 20 mai 2026, PNC-France, a adressé un nouveau courrier officiel à **Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du Logement.** Après trois courriers au Ministre actuel et six précédemment adressés à Valérie Létard restés sans réponse, PNC-France renouvelle son appel à corriger le mode d'élaboration du **DPE** qui pénalise injustement le chauffage électrique au profit du gaz importé. Lettre à M. Jeanbrun pour qu'il revienne sur terre vis-à-vis du DPE

Le 14 avril 2026, PNC-France a adressé un courrier officiel au **Premier Ministre Sébastien Lecornu** pour lui rappeler que vouloir décarboner les usages c'est bien, cesser de discriminer le chauffage électrique c'est mieux**.** En d'autres termes, M. le Premier Ministre, réduisez une bonne fois pour toutes le coefficient de conversion de l'électricité dans l'établissement des Diagnostics de Performance Énergétique (**DPE**), a minima au même niveau que celui du gaz (Courrier au PM - Electrifiez sans discriminer l'électricité SVP).

Le 8 avril 2026, PNC-France, a adressé un nouveau courrier à **Vincent Jeanbrun, Ministre du Logement** pour qu'il mette fin au traitement de faveur accordé au gaz dans les Diagnostics de Performance Énergétique (**DPE**), un non-sens écologique et sociétal dénoncé depuis de nombreuses années par PNC-France (Courrier au Ministre du Logement - Réformez ce DPE bon sang !).

PNC-France dans les médias



Le 1er Juillet 2026, Henri Wallard a publié une tribune dans l'Express qui fait grand bruit « **Eolien offshore : un coup de force à 50 milliards d'euros ».** Pour verrouiller l'Appel d'Offres AO-10 juste avant la présidentielle, le gouvernement impose des contrats inédits et très favorables aux opérateurs, au prix d'un nouveau dérapage budgétaire, dénonce l'ancien directeur général de l'Andra, membre du bureau et Vice-Président de PNC-France.

Le 17 juillet, Henri Wallard a répondu aux questions de Géraldine Woesner dans le Point.fr sur les problématiques financières, politiques et démocratiques induites par l'Appel d'Offre géant AO-10.

PNC-France reste vigilant face aux infox :

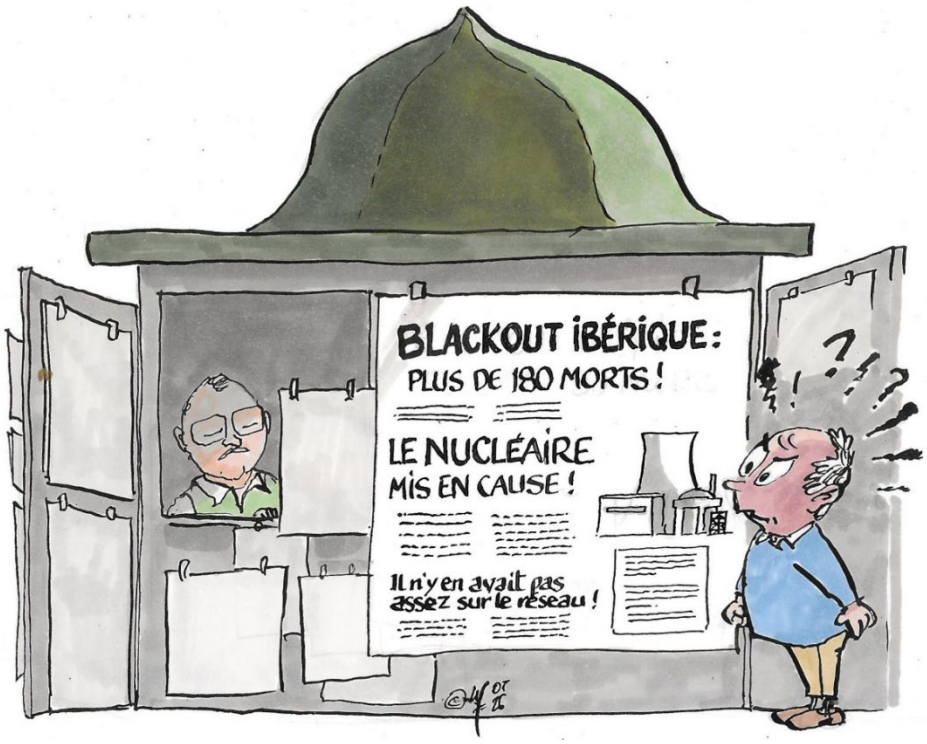


PNC-France veille depuis 2021 à ce que l'information consacrée à l'énergie et au climat soit la plus objective possible.

Depuis la dernière Infolettre près de 8 courriers ont été envoyés à la presse écrite pour dénoncer une floraison de tribunes tendant à démontrer l'urgence de développer des moyens de production éoliens ou solaires pour électrifier les usages ou alimenter les centres de données sans lesquels la France raterait le développement de l'intelligence artificielle. Ces tribunes sont écrites par des promoteurs des énergies renouvelables intermittentes ou par des associations militantes antinucléaires, dont certaines sont financées par les deniers publics. Il est difficile de déterminer pourquoi des grands médias acceptent de telles tribunes, manifestement destinées à tromper les lecteurs, alors que le

manque d'objectivité de ces tribunes est évident. Est-ce par crainte de perdre des annonceurs, est-ce pour entretenir des controverses, est-ce pour participer à une action militante antinucléaire ? Si les lecteurs de la présente Infolettre ont des réponses, nous sommes preneurs !

Nous avons demandé dans l'une de nos lettres adressée aux Echos de publier une tribune pour contredire les publications mensongères, mais nous n'avons reçu aucune réponse, ce qui montre les limites d'objectivité de ce journal malgré sa réputation.



Voir aussi nos articles dédiés au blackout ibérique : Blackout ibérique, une politique énergétique sans nuances, et Blackout ibérique, le tacite aveu espagnol.
Dans un cas moins polémique, PNC-France a écrit le **9 mai 2026** au **Figaro** pour commenter et compléter un entretien qu'a eu la journaliste Elsa Bembaron avec M. Veyrenc, Directeur adjoint de RTE, sur l'explosion des prix négatifs de l'électricité. Dans le dialogue engagé avec RTE, PNC-France a toujours demandé que le mix de production fasse l'objet d'une étude d'optimisation technico-économique rationnelle en prenant en compte les coûts complets, notamment des EnRi, ce qui est loin d'être le cas, et de veiller à ce que ces productions, aujourd'hui matures, ne bénéficient plus de subventions ou de financements indirects via le budget de l'État. On ne peut ignorer l'augmentation du prix de l'électricité et une perspective de coûts échoués considérables, notamment pour l'éolien en mer.

Adhésion : pensez à renouveler votre cotisation

https://www.pnc-france.org/devenir-membre-pnc-france/

